

Je parlerai maintenant des chômeurs. Une des principales causes de pauvreté est le chômage du chef de famille. En fait, le degré de pauvreté des familles dépend du travail du chef. Le chômage persiste même au cours des périodes les plus favorables, et on estime généralement qu'un certain pourcentage de chômage est inévitable. A cause de modifications structurelles, de facteurs saisonniers ou autres, un taux de chômage de 4 p. 100 à l'échelle nationale signifie que tout le monde ne peut travailler et que les salaires seront plus bas qu'ils ne le seraient si la demande de travailleurs était plus forte. Il signifie aussi que les jeunes gens sans expérience du travail, les gens sans instruction et bien d'autres seront les victimes innocentes du chômage et sont ainsi exposés à la pauvreté. Un taux supérieur à 4 p. 100, naturellement, aggraverait cette situation encore davantage.

A un moment donné, des gens peuvent se trouver sans emploi pour diverses raisons. Au Canada, en moyenne, les variations saisonnières comptent pour environ un tiers du total des chômeurs. Dans plusieurs de nos zones grises, c'est la principale cause de la pauvreté. Ceux qui ont peu d'instruction et d'aptitudes éprouvent de plus en plus de difficulté à se trouver du travail. L'évolution technologique, qui se traduit par la création d'emplois qui exigent une formation plus poussée et des aptitudes particulières, représente une menace croissante pour les ignorants et les travailleurs non qualifiés. Les victimes du chômage seront pressées encore davantage dans les années à venir par la croissance de l'automatisation. L'ordinateur et l'automatisation promettent une colossale augmentation de la production et une réduction de la main-d'œuvre nécessaire.

Les personnes sous-employées sont celles qui travaillent moins qu'elles le voudraient, à temps partiel ou à des travaux saisonniers, ou qui se livrent à des occupations peu productives et peu lucratives. En ce dernier sens, le sous-emploi est un facteur majeur de pauvreté, surtout dans les régions rurales, et peut être considéré comme incurable. Pour bien des travailleurs masculins, chefs de familles, ce n'est pas le chômage présent qui est la cause principale de pauvreté, mais plutôt le caprice d'une série d'emplois de courte durée ou une période d'emploi ininterrompue à bas salaire quand le budget familial doit subvenir aux besoins de nombreuses personnes à charge. Bien de ces gens travaillent à plein temps mais leurs salaires ne leur permettent pas de sortir de la pauvreté. La plupart des travailleurs à plein temps dans cette situation semblent se livrer, à l'heure actuelle, à des occupations peu payantes. Ils peuvent trouver plus difficile d'obtenir de l'aide que les victimes du chômage. Un chômeur a droit aux prestations d'assurance-chômage puis, quand celles-ci arrivent à expiration, à l'assistance sociale. D'autre part, les travailleurs à plein temps dont les salaires sont faibles ne peuvent recevoir d'aide même si leur revenu est insuffisant. La plupart des ministères provinciaux du bien-être hésitent à accorder des subventions à des salariés à plein temps, sauf dans le cas de difficultés extrêmes. Les autorités en matière de bien-être doivent considérer les deux problèmes qui vont de pair, à savoir la diminution des stimulants au travail et la subvention des gagne-petit.

Les chefs d'environ 40 p. 100 de familles et 61 p. 100 de particuliers sans attache vivant dans la pauvreté ne font pas partie de la population active. Comme on l'a déjà dit,

[M. Guay (Saint-Boniface.)

cela comprend des retraités, des veuves et des femmes abandonnées avec enfants à charge, les invalides et les infirmes à 100 p. 100.

Voyons ce qu'il en est des retraités, monsieur l'Orateur. Les vieillards accusent une insécurité économique relativement forte en dépit du fait qu'un plus grand nombre d'entre eux, par rapport aux autres groupes, touchent normalement des secours des programmes publics. De plus, la pauvreté chez les personnes âgées touche beaucoup plus de gens. Certaines personnes âgées ont des conjoints de moins de 65 ans, pauvres également, et d'autres, sans conjoints, partagent le foyer d'un parent plus jeune. D'autres encore, dont on ne peut déterminer le nombre statistiquement, reçoivent de l'aide de parents qui n'habitent pas avec eux.

A mesure que les personnes âgées passent du marché du travail à la retraite, leurs revenus diminuent tandis que certains de leurs besoins augmentent. La faiblesse du revenu dans ce secteur de la population ressort du fait suivant: en 1970 environ 48 p. 100 des bénéficiaires de la pension de sécurité de la vieillesse avaient droit au supplément de revenu garanti qui assure un revenu de \$1,337 aux célibataires et de \$2,674 aux couples mariés. La maladie vient s'ajouter aux problèmes des personnes âgées, en même temps que leurs facultés déclinent et que leurs besoins en matière de logement changent. Le coût des installations matérielles aptes à répondre à ces besoins dépasse souvent les moyens des personnes âgées, car à peu près partout les logements subventionnés et les services spéciaux ne leur sont pas accessibles.

Puis-je maintenant parler des invalides? On estime à 1,300,000 le nombre de Canadiens qui souffrent de quelque invalidité physique permanente et, de ce nombre, quelque 520,000 ou 3 p. 100 de la population sont frappés d'invalidité grave ou totale. La moitié de ces personnes sont d'âge à travailler, mais un sur quatre seulement occupe un emploi lucratif. Les invalides comptent pour une bonne part des pauvres au Canada. Bon nombre de Canadiens souffrent de déficiences d'ordre physique ou mental qui engendrent l'invalidité. Une personne sur dix au pays est victime d'affections congénitales, de maladies chroniques ou d'accidents, qui l'empêchent de vaquer à ses occupations ordinaires. S'il faut en croire plusieurs ministères provinciaux de la Santé, environ un tiers des assistés sociaux appartiennent à des familles où l'assistance est due au mauvais état de santé ou à l'invalidité de leurs membres.

• (5.40 p.m.)

Maintenant, le problème des minorités. Après des années d'indifférence relative, le Canada se préoccupe sérieusement depuis quelque temps du triste sort de ses indigènes. Notre façon d'agir à l'égard des Indiens, des Esquimaux et des Métis, à l'intérieur comme à l'extérieur de leurs collectivités, a creusé un fossé entre ces gens et la société canadienne. L'aide organisée en leur faveur dans le passé, pour sauvegarder leur culture ou leur permettre de s'adapter aux exigences du monde des blancs, a été bien mince. Aussi un grand nombre d'indigènes sont-ils dans une constante dépendance et vivent dans les conditions les plus déplorables qui se puissent trouver au Canada. Il n'y a pas d'erreur possible, le